

PREMIÈRE JOURNÉE

27 Mai 2019.

Les 27 Mai 2019 09 heures 00 à 12 heures 00

1^{ère} Permanence - 09h - 12hObservations de M^{me}

M. Nicolas BREMAND.

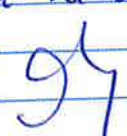
Il est essentiel de mieux encadrer la protection du patrimoine clissonnais. Il est un atout essentiel de notre ville. Je suis notamment inquiet d'un projet de l'association ADJINA, place de l'épinose qui porterait atteinte au patrimoine de notre ville. Un meilleur encadrement réglementaire est vital à la préservation de la qualité de vie et du dynamisme de Clisson. La protection des espèces endémiques est essentielle.

 fin de la première permanence à 12h00

Permanence du 15 juin 2019 9h00 - 12h00

- Reçu N. le propriétaire de la Salle d'asile m'a rencontré concernant son projet. Doit envoyer un mail -

- M. BELLAMY Jean Louis. Brand. Vellit

Je me pose la question de la priorité du projet et des contraintes y afférant. 

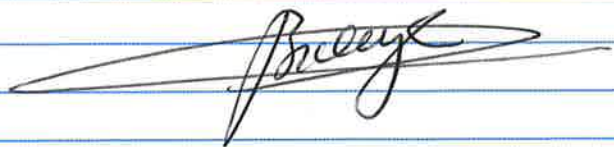
1 personne propriétaire dans le prochain week-end demander des précisions pas d'observation -

- Je pose de graves réserves au sujet de la valorisation du patrimoine avec cette démarche

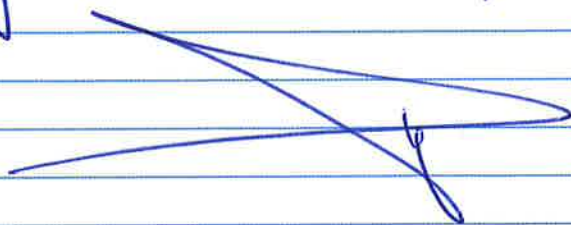
Après le massacre d'arbres remarquables pour des raisons de coûts il me semble que l'immobilier privé reste une priorité pour la mairie

De récents faits troublants semblent en mesure de porter atteinte à la mise en valeur de la Porte Sud :

- délivrance d'un PC au 1 rue du Gal Leclerc pour "changement d'affectation d'un hangar en logement". Cette bâtisse est située dans le cône de visibilité apparemment dans la "carte des qualités architecturales".
- ce cône a pour origine un pont contestable de l'avenue alors que la visibilité capotée de la Porte Sud s'ouvre dans un axe plus centré sur la porte Sud
- le PC est délivré pour une "transformation d'usage" mais les plans et les descriptions font apparaître des démolitions et la reconstruction de murs ce qui rend cette autorisation contestable
- Une récente décision du Conseil Municipal "aucun" déclenche ce secteur de l'AVAP du centre commercial (ZAC) ce qui aurait pour conséquence de ne pas sauvegarder la perspective sur cette porte sud
- un projet de longue date avait été acté et mené pour aménager cet îlot de jardins devant la porte sud pour la mettre en valeur et accompagner l'éclosion des places de parking bienvenues par l'ensemble des commerçants de la rue des Halles et du Centre Ville en général



fin de la 2^{ème} permanence à midi



Objet **enquête publique AVAP**
De Jacques LEVESQUE
À <enquete.avap@mairie-clisson.fr>
Date 17.05.2019 15:05



Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis entièrement d'accord pour la mise en place de l'AVAP.

Cela permettra une certaine discipline pour les travaux et rénovations de la ville.

Jacques Levesque

Objet **interrogation**
De Hélène Garnier
À enquete.avap@mairie-clisson.fr <enquete.avap@mairie-clisson.fr>
Date 14.06.2019 16:08



Bonjour,

Je fais partie du comité consultatif de quartier sud. Le comité d'habitants animé par la Ville de Clisson avait soulevé l'importance de préserver la porte sud de Clisson et de la valoriser en tant qu'entrée de ville.

C'est donc avec étonnement que j'ai découvert qu'un permis de construire a été attribué pour un projet individuel, à proximité du magasin Noz, à la place d'un ancien hangar qui aurait pu être détruit pour justement mettre en valeur la porte sud.

Ce permis de construire est-il conforme au projet de mise en valeur du patrimoine clissonnais ?

Cordialement,

Hélène Garnier

Objet **Permis de construire**
De jld bellamy
À enquete.avap@mairie-clisson.fr <enquete.avap@mairie-clisson.fr>
Date 15.06.2019 18:10



- IMG_0882.large.JPG (~1.9 Mo)
- ATT00001.txt (~2 o)

M. Penverne

Comme vous me l'avez demandé, veuillez trouver ci-joint copie de l'article de l'"Hebdo de Sèvre et Maine" concernant mon projet.

Bonne réception

Sincères salutations

Jean Louis Bellamy



IMG_0882.large.JPG
~1.9 Mo

Objet **Demande d'identification du bâtiment du PC relatif à la reconstruction de l'aile Nord de l'Hospice Ange Guépin dans la révision de la ZPPAUP en AVAP**

De Jean-Philippe LERAY

À enquete.avap@mairie-clisson.fr <enquete.avap@mairie-clisson.fr>

Date 17.06.2019 09:47



-
- Partie 2.eml (~1.3 Mo)
 - extrait plan repérage centre ville de Clisson de l'AVAP.pdf (~934 ko)
 - 2265_001.pdf (~267 ko)
 - HOSPICE ANGE GUEPIN 1853.pptx (~543 ko)
 - 2269_001.pdf (~301 ko)
 - 1372_001.pdf (~87 ko)
-

Monsieur Penverne, bonjour,

Afin de donner suite à notre entretien du samedi 15 juin en Mairie de Clisson, je vous fais parvenir, par courriel, les documents présentés. Pour rappel, nous habitons une maison au 2 passage Raymond Leray à Clisson qui est l'ancien Hospice Ange Guépin. Nous avons déposé en juin 2017 un PC afin de reconstruire l'aile Nord de cet ouvrage. Malheureusement, la Préfecture refuse ce PC au motif que nous sommes en zone inondable avec un Fort Alea. Nous contestons cette affirmation car les aléas Fort et Très fort font référence à une submersion de 1 à 2 m ou supérieur à 2 m par rapport à la PHEC. La PHEC confirmée par la DDTM dans son courrier est de 15,31 m document faisant état de la crue de référence de 1983 avec une période de retour de 150 ans. Notre plancher est à 15,18 m. Nous parlons de 13 cm de différence... notre maison ne peut pas être sur un aléa fort. De plus, nous proposons de reconstruire l'intérieur plus haut que cette PHEC.

Nous espérons que le tribunal administratif de Nantes finira par nous donner raison – l'importance historique de ce bâtiment le justifie. Vous trouverez, en pièce jointe, un mail confirmant l'intérêt du bâtiment et faisant référence à « l'amputation » de cette aile par Monsieur Daniel Brochu, ingénieur du patrimoine.

Par ce courriel, je vous propose d'intégrer, dès à présent, dans la révision de la ZPPAUP en AVAP l'identification de ce projet de reconstruction. Et ainsi de répertorier ce bâtiment comme représenté en 1979 (cf pièce jointe en jaune) avant sa destruction sans autorisation.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien à vous,

Jean-Philippe LERAY



Objet **Re: Hospice Ange Guépin à Clisson**

De <daniel.brochu>

À Jean-Philippe LERAY

Date 03.04.2019 17:28

Bonjour Monsieur ,

Nous avons bien reçu le plan cadastral de votre propriété et je vous en remercie.

Vous trouverez en pièce jointe un extrait du plan de la future Aire de mise en Valeur de l' Architecturale et du Patrimoine de Clisson qui est dans sa phase d'enquête publique.

Votre propriété est représentée en rouge foncé , ce qui indique que le bâtiment est répertorié comme un bâtiment remarquable.

En effet, cet ancien hospice (Ange Guépin) de Clisson à proximité de la maison du potier du domaine de la garenne Lemot fut construit en 1853 sur les plans de Paul Méchinaud pour Barthélemy Lemot fils de François -Frédéric Lemot.

La construction représente parfaitement l'architecture Clissonnaise en s'inspirant de l' emblème Villa du domaine de la Garenne Lemot (La salle d'asile est répertoriée dans l'ouvrage de l'inventaire général des monuments et des richesses de la France sur le voyage italien à Clisson publié par le Ministère de la Culture) . Amputé de la salle des exercices ou dit salle de classe , le bâtiment garde néanmoins un intérêt architectural majeur.

A ce propos, nous pouvons constater sur les éléments d'archives (plans) que les dispositions d'origines de la construction d' une composition tout à fait harmonieuse ne font que renforcer l'esprit de l'architecture d'inspiration Toscane voulu par François -Frédéric Lemot.

Vous souhaitant bonne réception de ce message et restant à votre écoute pour tous renseignements complémentaires,

Cordialement,

Daniel Brochu
Ingénieur du patrimoine
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Loire Atlantique
Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire

Jean-Philippe LERAY a écrit :

Monsieur Brochu, bonjour,

Je viens de retrouver le plan topographique avec les parcelles cadastrales. Pouvez-vous me confirmer que ce document vous convient?

Comme évoqué par téléphone, je vous remercie par avance de votre courriel de soutien.

Bien à vous,

Jean-Philippe LERAY

N'imprimez ce mail que si nécessaire.

-----Message d'origine-----

De : "daniel BROCHU-Telem"@c <>

Envoyé : mardi 2 avril 2019 14:55

À : Jean-Philippe LERAY <

Objet : Hospice Ange Guépin à Clisson

Bonjour Monsieur,

Nous avons bien reçu vos messages et nous vous en remercions.

Madame Méry est en arrêt depuis plusieurs mois et c'est la raison pour laquelle vous n'avez pas eu de réponse plus tôt.

Nous avons été également eu un effectif réduit suite à plusieurs arrêt et des départs au sein du service pendant plusieurs mois Je viens de prendre connaissance de vos messages et pour répondre à votre demande, pouvez vous nous transmettre un plan cadastral précis

concernant la localisation du bâtiment afin que je puisse vérifier si il est répertorié dans la future AVAP qui va remplacer la ZPPAUP.

En espérant qu'il le soit. _____

Dans l'attente de vous lire et du document,

Bien à vous,

Daniel Brochu

Ingénieur du patrimoine

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Loire Atlantique Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

Merci de nous aider à préserver l'environnement en n'imprimant ce courriel et les documents joints que si nécessaire.

De récents faits troublants semblent en mesure de porter atteinte à la mise en valeur de la Porte Sud :

- dévirement d'un PC au 1^{er} axe du gal leclerc pour "changement d'affectation d'un hangar en logement". Cette bâtisse est entrée dans le cône de visibilité apparemment dans la "carte des qualités architecturales".
- ce cône a pour origine un point contestable de l'avenue alors que la visibilité capote de la Porte Sud s'ouvre dans un axe plus centré sur la porte Sud
- le PC est dévoté pour une "transformation d'usage" mais les plans et les descriptions font apparaître des démolitions et la reconstruction de murs ce qui rend cette autorisation contestable
- Une récente décision du Conseil Municipal "aucun" déclasse ce secteur de l'AVAP du Centre Commutable (ZAC) ce qui aurait pour conséquence de ne pas sauvegarder la perspective sur cette porte sud
- un projet de longue date avait été acté en Mairie pour aménager cet îlot de jardins devant la porte sud pour le mettre en valeur et accorder des places de parking bienvenues par l'ensemble des commerçants de la rue des Halles et du Centre Ville en général

Gérard BROUZES



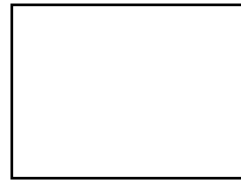
fin de la 2^{ème} permanence à midi

3^{ème} permanence du 28.6 - 14h - 17h

- Dans ma lettre du 17 juin à la DRAC j'ai écrit de citer à la page 60 (§ 11-3.6. le secteur d'aménagement n°6 : LE LOTISSEMENT LÉMOT) au titre : (façade III de la ZPPAU)
- "l'entrepôt existant sera un jour démolie, cela rendra possible, une opération de réaménagement des abords de l'ancienne porte d'accès du XVI^{ème} siècle, à la ville, en rendant visible le tracé de l'ancien rempart, ce permettant la création de la porte à partir de l'avenue du général LECLERC (y compris à travers un porche par exemple) et en offrant la possibilité de construction, le long des voies publiques.



MR BROUZES GERARD



à Mme Nicole PHOYU-YEDID

Directrice DRAC Pays de la Loire

Objet : PC Mme Bellamy Clisson n°044 043 18 A1052 du 8/02/2019

Clisson le 17 juin 2019

Madame,

Un certain nombre de Clissonnais dont je fais partie sont dans l'incompréhension de l'autorisation fournie par M. BERNARD de votre Direction de construire une maison devant la Porte Sud de Clisson classée monument historique.

Pour beaucoup d'entre eux, il semblait aller de soi, que ce très ancien atelier de serrurerie devait un jour disparaître pour pouvoir donner à la porte sud de la ville, le cône de vue nécessaire à sa mise en valeur.

En effet dans les missions qui lui incombent, pour ce qui concerne « la préservation et la mise en valeur des espaces protégés » on peut lire :

« Contrôler et veiller à la préservation des espaces protégés, contribuer à leur mise en valeur en participant à l'instruction des projets d'aménagements ou de travaux situés aux abords d'un monument historique, en ... Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ... »

Ces travaux déposés par Mme BELLAMY pour usage par son fils, l'ont été sous le vocable « changement d'usage » s'agissant d'un ancien atelier de serrurerie, mais avec des plans d'architecte portant la mention « construction d'une maison d'habitation » avec ouvertures de fenêtres, remplacement de murs, rehausse et réfection de la charpente et de la toiture ... qui ne respectent pas à priori les prescriptions de la ZPPAUP du quartier en plein centre -ville historique de Clisson (pages notamment 10, 15 & 18 du fascicule III).

En obturant l'angle de vision de face sur la Porte sud, cette construction oblitère le projet de l'ancienne municipalité de préempter ultérieurement les terrains (jardins), les 2 maisons et l'ancien atelier de serrurerie pour dégager la vision de cette porte et la mettre en valeur en profitant de l'espace dégagé pour réaliser quelques places de stationnement manquants cruellement dans cette entrée de ville où de nombreux commerces sont implantés.

Par voie de conséquence de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir sursoir à cette décision d'autorisation de construction et de geler provisoirement le démarrage des travaux, leur descriptif n'étant à priori pas conforme aux prescriptions réglementaires et une enquête publique étant par ailleurs en cours pour la détermination de l'AVAP de la ville.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes sincères et respectueuses salutations

Gérard BROUZES

lu et approuvé

GEORGES MENGEUX

28/06/2019 - 14h45

[Signature]



Photo 1 rue du haut du trottoir
de l'avenue du général Leclerc



Photo 2 idem



Photo 3 Porte Sud



Photo 4 porte Sud



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10